

## Arrêté n° 481/2020

### Interdiction de tourner à gauche – Parking Ecole les Asphodèles – Place des Ecoles Laïques

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient d'instaurer, pour des raisons de sécurité, une interdiction de tourner à gauche à partir du parking de l'école Les Asphodèles, situé sur la Place des écoles laïques.

## A R R E T E

- Article 1** Dès la mise en place de la signalisation verticale par les services de Montpellier Méditerranée Métropole, il sera **interdit de tourner à gauche en sortant du parking de l'école Les Asphodèles, situé sur la Place des Ecoles laïques.** Les véhicules voulant se diriger vers le centre du village devront emprunter le rond-point Melvin Jones
- Article 2** **les panneaux de signalisation réglementaires** seront mis en place par les services de Montpellier Méditerranée Métropole pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois
- Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Le Maire empêché,

Guy LAURET

A blue circular stamp of the Mairie de Vendargues is visible, partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and '34742'.